



© Signes Paysages

UNITÉ PAYSAGÈRE



17 • LE MASSIF DES CALANQUES



© Signes Paysages

Le Cap de Morgiou, dans la brume le Cap Canaille

CHIFFRES CLÉS

Dimensions : 19 km d'est en ouest ; 9 km du nord au sud.
Altitude maximale : 618 m, Mont Carpiagne.
Altitude minimale : 0 m, niveau de la mer

Superficie : 106 km²
Population : 7 136 habitants*
Relief : Massif
Commune : Cassis, Marseille (1)

* source INSEE dec. 2020

(1) Partiellement : Aubagne, Roquefort-la-Bédoule, Marseille, La Penne-sur-Huveaune

L'IDENTITÉ DE l'unité paysagère



Le massif des Calanques est emblématique des paysages des Bouches-du-Rhône. Le caractère exceptionnel de ses milieux et de ses paysages a valu à ce massif son classement en Parc National, créé en avril 2012.

Ce parc national a ceci de particulier : il est le premier parc national périurbain terrestre et marin.

Le massif des Calanques construit les horizons de la ville de Marseille. Il participe à la renommée internationale de la ville, déjà riche d'un patrimoine architectural et historique. Ce sont des paysages exceptionnels de minéralité, d'abrupts monumentaux où se répondent le blanc des calcaires, le vert de la végétation et le bleu de la mer. Chacune de ces couleurs se décline en de nombreuses nuances au gré des saisons et de la météorologie.

Ce sont des espaces récréatifs aux portes d'une métropole.

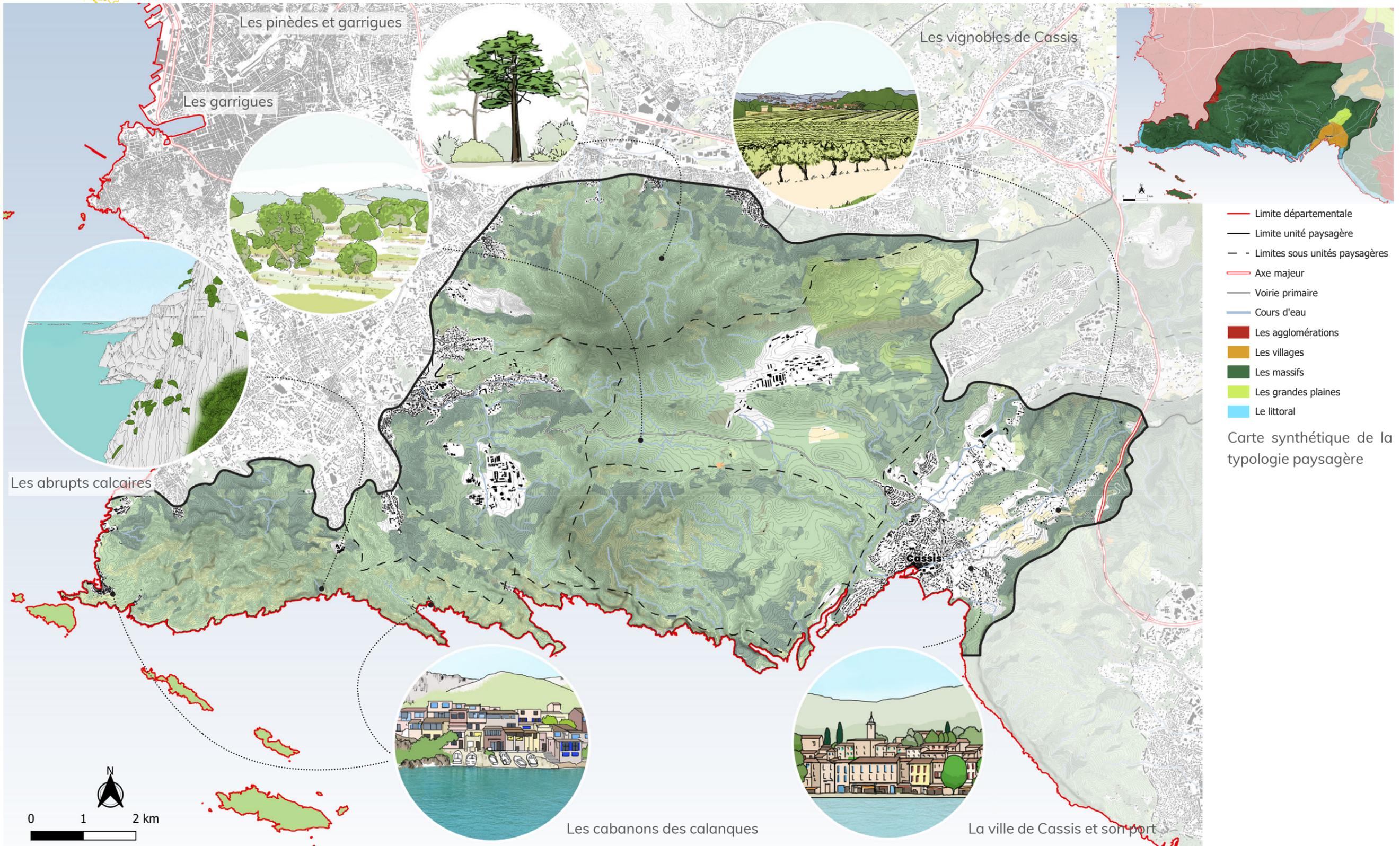
Les paysages des Calanques sont à la fois paysages d'exception et paysages du quotidien. Ils ont donné un rayonnement national et international à la ville de Marseille attirant touristes métropolitains et étrangers. Mais ce sont aussi autant de lieux de promenade et d'activités balnéaires pour chacun des Marseillais et des habitants des Bouches-du-Rhône.

La Calanque se définit en ces termes : crique ou petite baie entourée de rochers. Ces avancées étroites de la mer ont aussi été l'occasion d'occupations tout aussi singulières, réservées au littoral. On ne peut pas parler des Calanques sans évoquer les cabanons, forme d'habitat historique du massif, et les petits ports aménagés.

Cassis offre le pittoresque de ces petits ports lovés au creux d'un relief spectaculaire tout comme les villages des Goudes et de Callelongue sur la commune de Marseille.

Il faut, pour être complet, évoquer l'archipel du Riou, îlots calcaires qui répondent aux reliefs calcaires des massifs littoraux.

LES PAYSAGES DE l'unité paysagère



Cartographie : Signes Paysages



LES PREMIÈRES impressions



Les textes en italique, sont repris de l'atlas réalisé en 2006 par l'agence Architecture Environnement Cordoléani.

Jouxtant l'unité du bassin de Marseille et sa conurbation, le massif des Calanques tranche avec la ville par son ambiance désertique.

Un chaos de roches blanches aveuglantes sous le soleil, déchiquetées en dentelles de pierre, constitue un site âpre et grandiose.

La violence des formes et des couleurs saisit le visiteur : le blanc des reliefs est magnifié par le contraste avec le bleu du ciel et plus encore avec celui de la mer, variant de l'outremer au turquoise.

On peine à penser que ce monde aride et désert ait pu être verdoyant avant les ravages des incendies successifs.

Le parcours des lieux dément vite la première impression d'uniformité. Les échancrures des calanques sont chaque fois différentes.

Dans un tel désert de pierre, inhospitalier, les quelques modestes cabanons de pêcheurs serrés au creux des calanques surprennent le visiteur.

En allant vers la calanque de Sormiou



Bleu du ciel et de la mer, émeraude des calanques, blanc, gris, ocre rosé des falaises ; brun du vignoble l'hiver, jeux des verts, tendre, doré et rouges des vignes ; stries régulières des terrasses vers Cassis ; vert sombre des cyprès et des pins ; gris, jaune et vert des garrigues piquetées de fleurs au printemps...

LES PREMIÈRES impressions

Source : atlas des paysages 2006.

REGARD SUR LE MASSIF DES CALANQUES

Ce désert est aujourd'hui relatif : en fin de semaine les randonneurs, grimpeurs et autres amoureux de la nature investissent les lieux... Ce mouvement a été initié dès 1879 dans ce paradis de l'escalade.

Les peintres :

Au XIX^e siècle, les peintres de l'Ecole Provençale du Paysage furent attirés par les Calanques avant que leurs successeurs ne se tournent vers l'Estaque. Ainsi, Marius Engalière, Auguste Aiguier, Paul Guigou s'expriment au travers d'une peinture sensible et encore romantique, tandis qu'Adolphe Monticelli oscille entre impressionnisme et expressionnisme, puis Othon Friez et André Derain ouvrent la voie au fauvisme et au cubisme. A la fin du XIX^e siècle, Michelin s'inspire d'un cirque de falaises pour peindre les décors du second volet de la Tétralogie de Wagner ; ce site devient "le cirque des Walkyries".

Les écrivains :

Rimbaud a chanté la rivière souterraine de Port-Miou.

Les îles du large ont inspiré les poètes, telle Maire pour Elzeard Rougier.

Gaston Rebuffat déclare : "Depuis mon enfance, je suis venu ici des centaines de fois, jamais sans un petit tressaillement, sans un instant d'émotion".

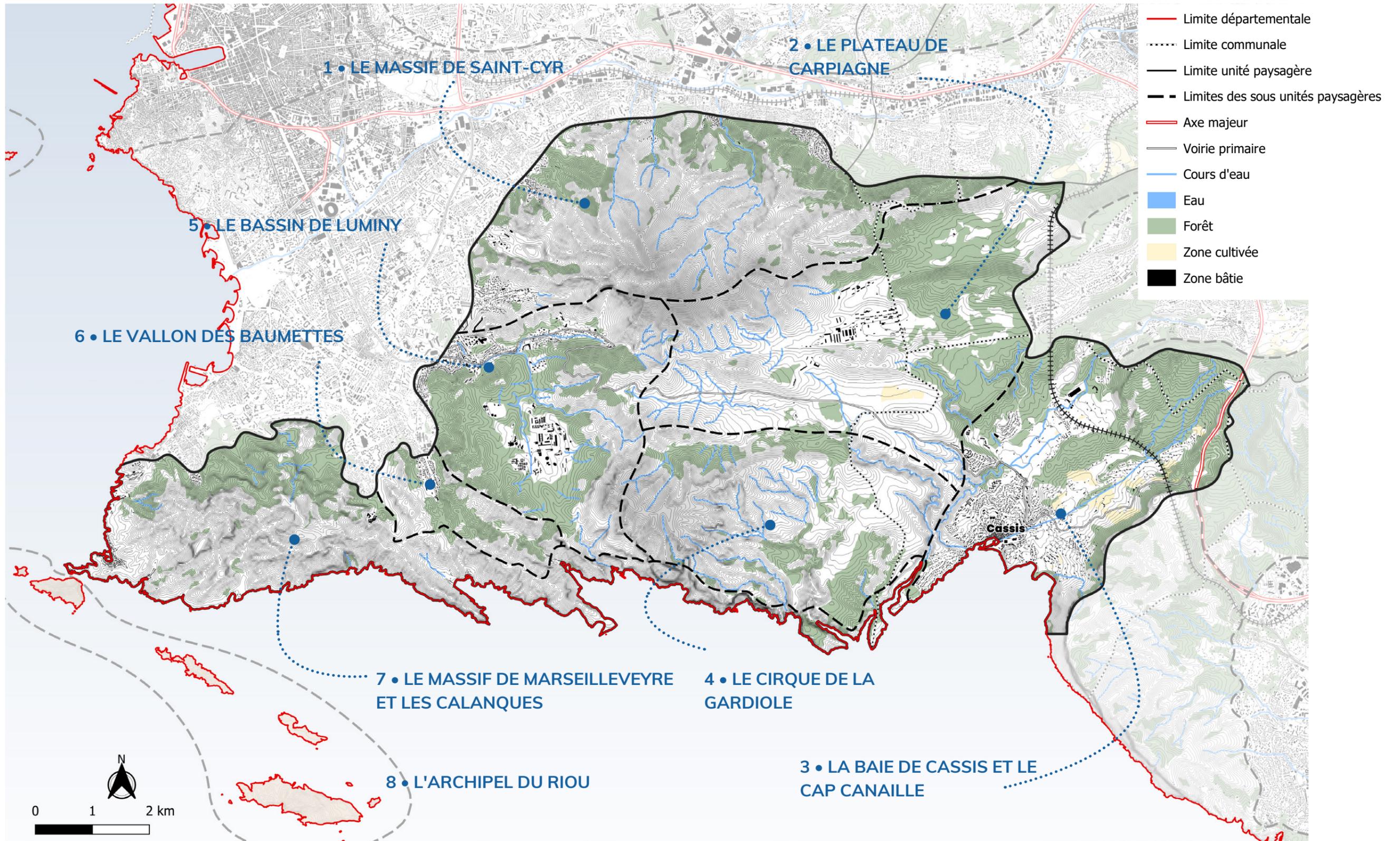
Les légendes :

Ces sites sauvages ont inspiré de multiples légendes parmi lesquelles celle de la Fontaine d'Ivoire qui est une des versions de la fondation de Marseille, celle du fortin de Morgiou, prétendument construit par les Anglais et dont Bonaparte aurait essuyé le feu, celle, tragique, de Port-Miou et du pêcheur génois.



Emile Loubon, le col de la Gineste, 1857 - Musée Granet, Aix-en-Provence

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : BD Topo 2019 - Cartographie : Signes Paysages.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

Les sous-unités paysagères individualisent des paysages qui composent une unité paysagère et font valoir des spécificités au sein de l'unité.

Les sous-unités ont été définies par l'atlas des paysages de 2006. Dans sa version actualisée, l'atlas conserve les sous-unités précédemment définies, avec toutefois quelques adaptations dues à l'identification de la bande littorale qui est rattachée au massif de Marseilleveyre.

1 • LE MASSIF DE SAINT-CYR

Une topographie massive, succession de pyramides calcaires couvertes d'une garrigue rase, prolonge le mont Puget et ferme la vallée de l'Huveaune. Le versant d'ubac est sombre, austère, mité en piémont par un pavillonnaire insidieux vers La Penne-sur-Huveaune et Marseille. Il est entaillé par des exploitations de carrières.

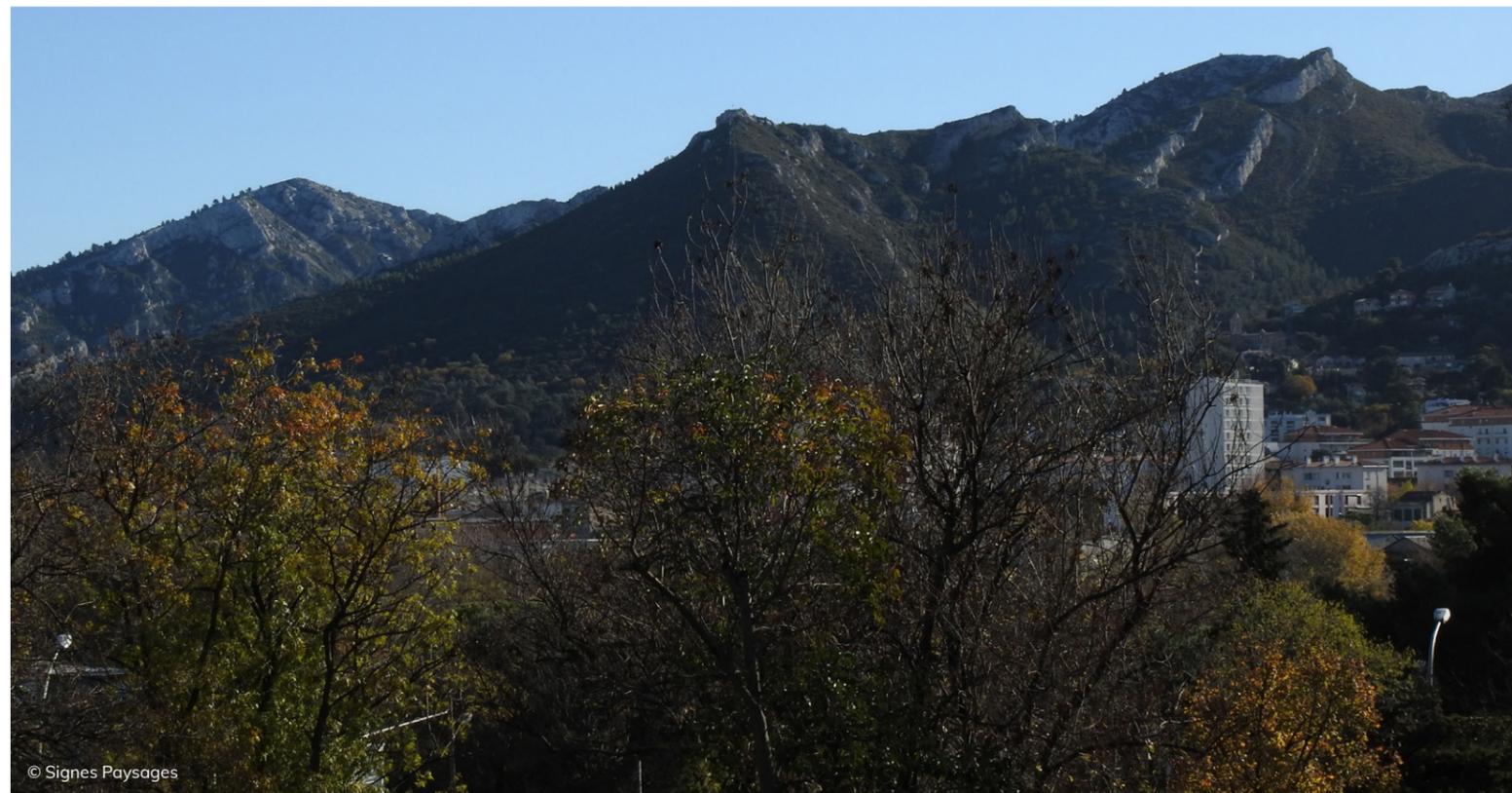
Face à Marseille, le mont Saint-Cyr, excavé par la carrière de Saint-Tronc domine les faubourgs sud-ouest de la ville. Le pavillonnaire et les grands ensembles grimpent à l'assaut des versants, paysage spectaculaire de barres et de tours au pied de la montagne, comme à la Rouvière.

2 • LE PLATEAU DE CARPIAGNE

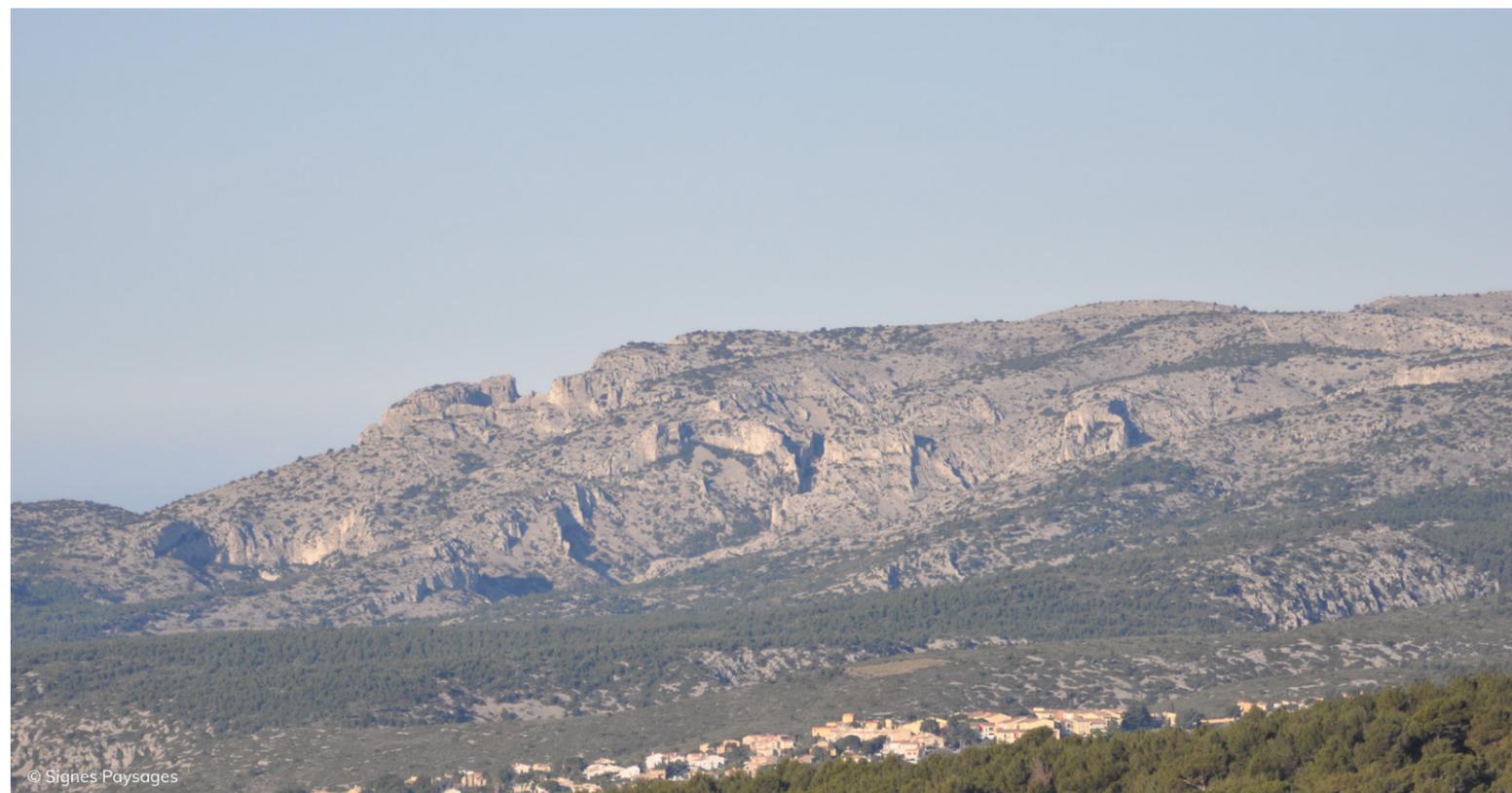
La partie centrale du massif constitue un vaste plateau karstique, à la végétation rase, ponctué de pins d'Alep et de chênes verts, encadré au nord par les versants de garrigue du Massif de Saint-Cyr, et au sud par l'ubac de la crête de la Gardiole.

Paysage caractéristique, parcouru par la route Marseille/Cassis, qui franchit à l'est le col de la Gineste, offrant un magnifique panorama sur Marseille.

Site peu pénétrable; le camp militaire occupe l'ensemble des espaces au nord, se découvre par les pistes et ouvrages isolés, à la faveur des vues lointaines permises par la planéité.



Le massif de Saint-Cyr depuis le quartier des Caillois à Marseille



Le plateau de Carpiagne



Le bassin de Cassis dominé par le Cap Canaille et ses piémonts viticoles



Le massif de la Gardiole



La calanque d'En-Vau et le Cap Canaille en arrière-plan

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

3 • LA BAIE DE CASSIS ET LE CAP CANAILLE

Le paysage est exceptionnel. Une couronne de crêtes, d'abrupts et de barres calcaires domine un versant pentu. Les restanques plantées de vignes forment des stries. L'ensemble plonge dans la mer par la falaise vertigineuse au cap Canaille. En piémont se déroule une plaine littorale viticole. Le creux de la baie est urbanisé ; c'est le village de Cassis resserré autour du port. La colline du château et ses versants instables, les plages bordées d'un riche tissu pavillonnaire, des jardins à la végétation exubérante, des chemins traversiers encadrés de hauts murs structurent le rivage.

Depuis les reliefs encadrant la baie, par intermittence, des perspectives s'ouvrent vers les lointains sur le littoral de la baie de Cassis, sur la Sainte-Baume avec le Pic de Bertagne et sur la vallée de l'Huveaune.

Au nord, l'horizon est bloqué par un cirque de collines boisées, entaillées par la coupe grise d'une ancienne exploitation de marnes et par la tâche claire d'une carrière de granulats. L'autoroute en belvédère balafre le haut versant nord-est. A l'ouest, le rebord du plateau de Carpiagne domine la ville. Depuis la route des crêtes du cap Canaille, la vue embrasse le bassin puis le littoral des calanques jusqu'aux îles.

4 • LE CIRQUE DE LA GARDIOLE

Depuis le mont Puget, une crête orientée ouest-est individualise un vaste cirque, succession de vallons et de plateaux rocheux débouchant sur le rivage en falaises et calanques.

Le plateau de Castel-Vieil s'inscrit en belvédère au-dessus de l'exceptionnelle calanque d'En-Vau.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

5 • LE BASSIN DE LUMINY

Point culminant de la chaîne littorale des Calanques, la puissante masse pyramidale du mont Puget, entassement de barres calcaires blanches striées du vert sombre des reboisements en pins, marque l'horizon au sud de Marseille.

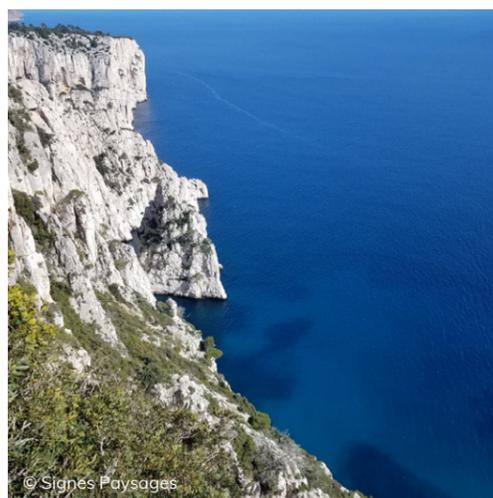
A ses pieds, la cuvette de Luminy, ancien domaine devenu campus universitaire dans les années 1970, est l'un des seuls sites urbanisés du massif.

6 • LE VALLON DES BAUMETTES *

Séparé du bassin de Luminy par le mont éponyme, ce vallon est une intrusion de la ville de Marseille au cœur du massif. Passé le centre pénitencier, un habitat individuel se déroule jusqu'aux contreforts des aiguilles de Sormiou. Les constructions anciennes aux allures de cabanons ont été réhabilitées et d'autres sont venues compléter la trame urbaine. Le vallon se termine sur une ancienne carrière. Il donne accès aux calanques de Sormiou et Morgiou par les chemins de randonnée.



Les lames du Devenson



Le Devenson



Le Mont Puget



La Calanque de Morgiou, au loin le Cap Canaille

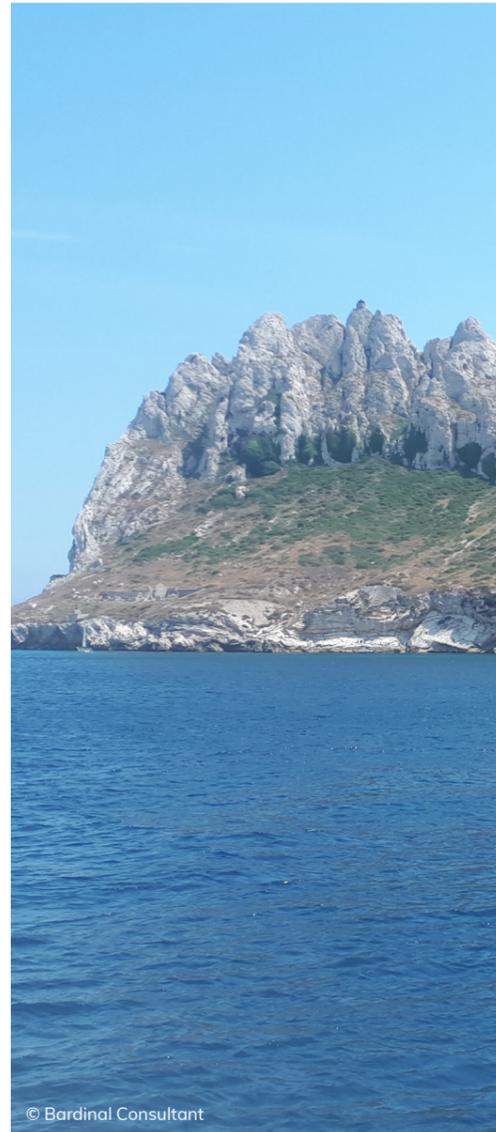
* Cette sous-unité a été ainsi renommée dans l'atlas de 2021



Le rocher des Goudes (massif de Marseilleveyre) depuis Callelongue



La Calanque de Sugiton



Le massif de Marseilleveyre



La calanque de Port-Miou

LES SOUS-UNITÉS paysagères



Source : atlas des paysages 2006.

7 • LE MASSIF DE MARSEILLEVEYRE ET LES CALANQUES

Situé à l'ouest du massif des Calanques, il se caractérise par ses vallons enchevêtrés de part et d'autre du cap Croisette. La côte occidentale fait partie de l'unité de paysage du bassin de Marseille. Le sommet de Marseilleveyre culmine à 435 m. Il permet de découvrir un large panorama, du Rhône au Ventoux et jusqu'au Canigou aperçu par réfraction quelques heures par an. A l'ouest et au nord, la ville s'immisce dans les reliefs au creux des vallons et jusque sur le rivage avec les hameaux de cabanons des calanques.

De profondes vallées viennent butter sur la ligne de crête principale. Elles se prolongent vers le sud-est en calanques somptueuses que l'on découvre depuis un linéaire de sentiers en belvédère.

Le paysage du rivage est multiple : aiguilles de calcaire plongeant dans la mer, promontoires effilés, criques inattendues, dalles ensoleillées, lames vertigineuses des falaises battues par la mer...

Des cabanons de pêcheurs se nichent au creux des criques avec leur parure végétale riche de couleurs.

Le mont Rose domine la calanque de la Madrague et son pittoresque port de pêche ainsi que la calanque de l'Escalette et les ruines d'une usine de traitement de plomb. Les bâtiments de pierre du XIX^e siècle forment un site très pittoresque avec l'arrière-plan de garrigue et les falaises calcaires. Au sud de Marseille, le rivage déchiqueté de caps et de criques dialogue avec la dentelle des falaises des îles proches. Ce paysage exceptionnel est le refuge des amoureux de la mer, installés dans les cabanons au creux de Callelongue et des Goudes.

Plus à l'ouest, la façade littorale, suite de vallons et d'éperons, de lames et de falaises vertigineuses, dont Le Devenson ou la Grande Candelle, plonge dans la mer du haut de ses 400 m.

Les pointes de Port-Pin et de Cacaou enserrant entre leurs rives abruptes des eaux turquoise aux reflets changeants. Ces calanques se prolongent vers l'intérieur en vallons encaissés, en gorges hérissées d'aiguilles et couronnées de bosquets de pins d'Alep.

LES SOUS-UNITÉS paysagères

Source : atlas des paysages 2006.

8 • L'ARCHIPEL DU RIOU

Le paysage littoral est animé par l'archipel de Riou ; ses échancrures immaculées font face aux caps et aux criques des calanques. Les îles sont le prolongement du paysage minéral du massif avec une spectaculaire topographie d'écaillés, de falaises, d'aiguilles perçant les flots et le blanc éclatant des calcaires joue avec les bleus intenses de l'eau et des cieux.

L'ambiance est désolée, les rochers arides et tourmentés sont battus par les vents et les vagues.

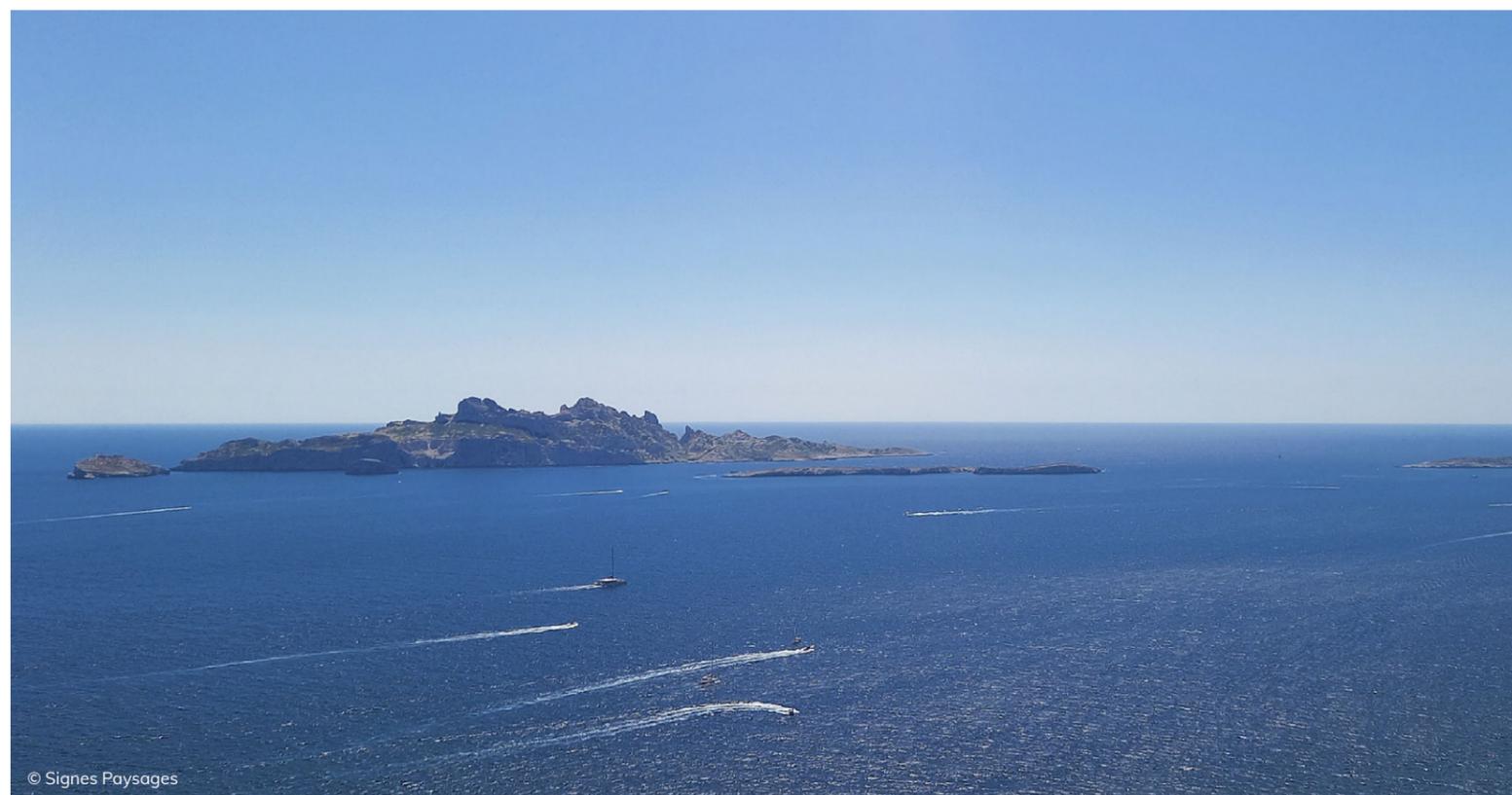
Les îles forment un premier horizon dialoguant avec les cabanons des criques.

Les silhouettes emblématiques de l'île Maire et du rocher de Tiboulén prolongent le massif des Calanques au bout du cap Croisette vers la rade de Marseille.



© Signes Paysages

Île Maire, archipel du Riou



© Signes Paysages

L'île de Riou et l'île plane, archipel du Riou



La force des falaises calcaires



Morgiou, ses cabanons et son port



La baie de Cassis depuis le chemin des crêtes

LES STRUCTURES paysagères



Source : atlas des paysages 2006

UN PAYSAGE GÉOMORPHOLOGIQUE EXCEPTIONNEL

Le relief du massif des Calanques est structuré par une épine dorsale orientée est-ouest qui s'élargit à hauteur du plateau de l'Homme-Mort. La côte est abrupte, ciselée par les échancrures profondes d'une vingtaine de vallons submergés.

Les calanques sont ces rias creusées par de petits fleuves côtiers il y a 30 000 ans et envahies par la mer 10 000 ans avant J-C, après la 4^e glaciation, lorsque le niveau des eaux marines s'est élevé de 70 m. Le massif des Calanques se prolonge dans la mer par un chapelet d'îles.

Le calcaire urgonien, dense et fin, présente une blancheur et une dureté à l'origine de la hardiesse des reliefs et de leur luminosité. La présence de faciès dolomitiques explique la variété des formes et les plateaux ciselés de lapiaz.

Tout un réseau souterrain de grottes et d'avens a été créé par les eaux pénétrant par les nombreuses diaclases.

LE PAYSAGE HUMANISÉ

Aucun centre villageois aggloméré, aucune présence humaine permanente ne trouble le cœur des reliefs. Quelques calanques servaient d'abri aux pêcheurs qui y construisirent des cabanons, resserrés en hameaux au bord de l'eau... Ainsi à Callelongue et aux Goudes, à Sormiou et à Morgiou. Ce sont aujourd'hui des résidences secondaires.

Le campus de Luminy, aux immeubles éclatés en unités diffuses dans un parc, investit le piémont ouest du mont Puget. Le camp militaire de Carpiagne s'insère sur le plateau. Cassis et son port pittoresque sont environnés de résidences, de jardins et d'un terroir viticole très vivant.

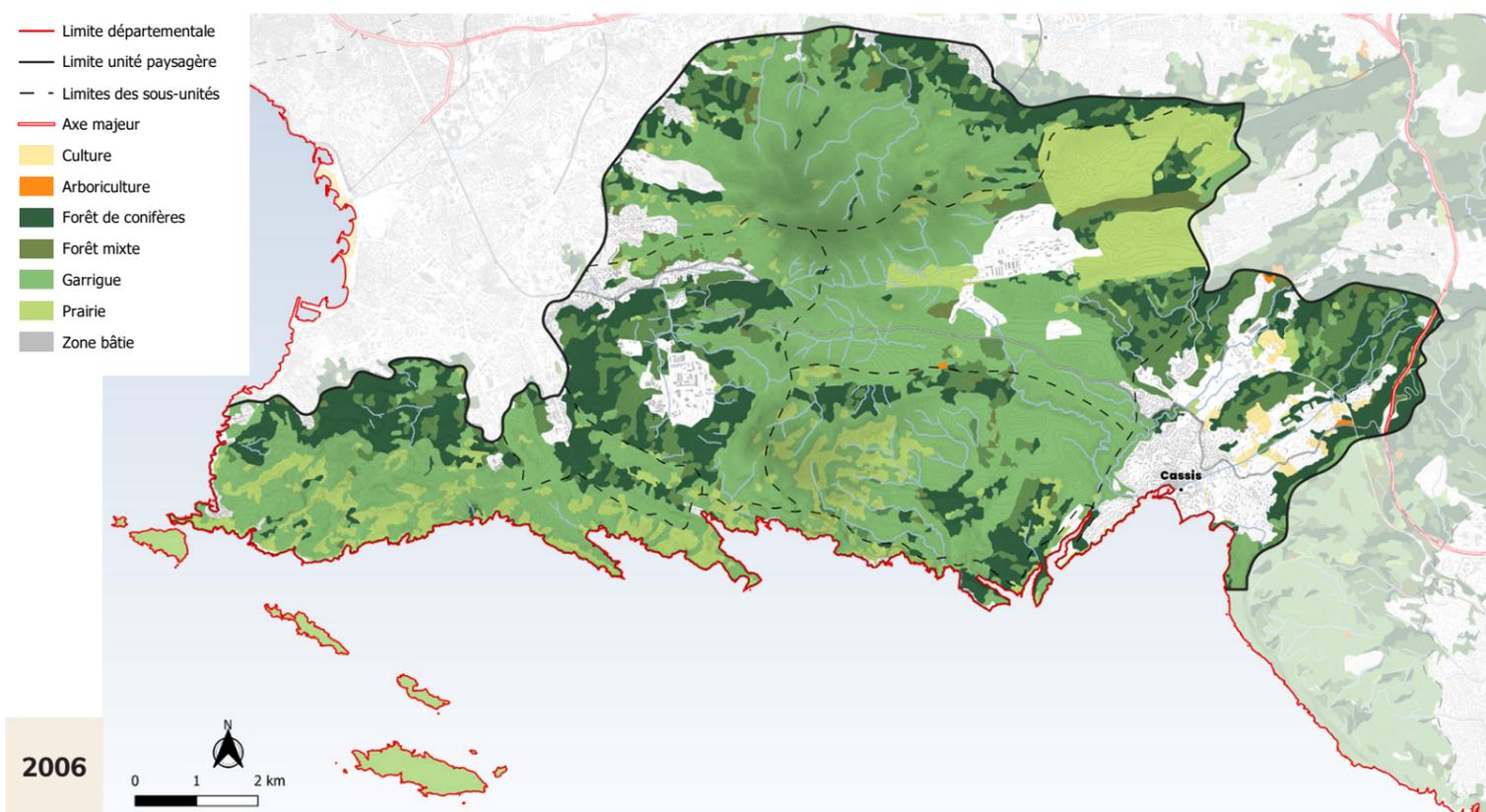
Sur le littoral ouest, les sites pittoresques de la Madrague de Montredon et les vallons urbanisés de la Cayolle et des Baumettes caractérisent la frange urbaine de Marseille.

FOCUS SUR LES milieux naturels

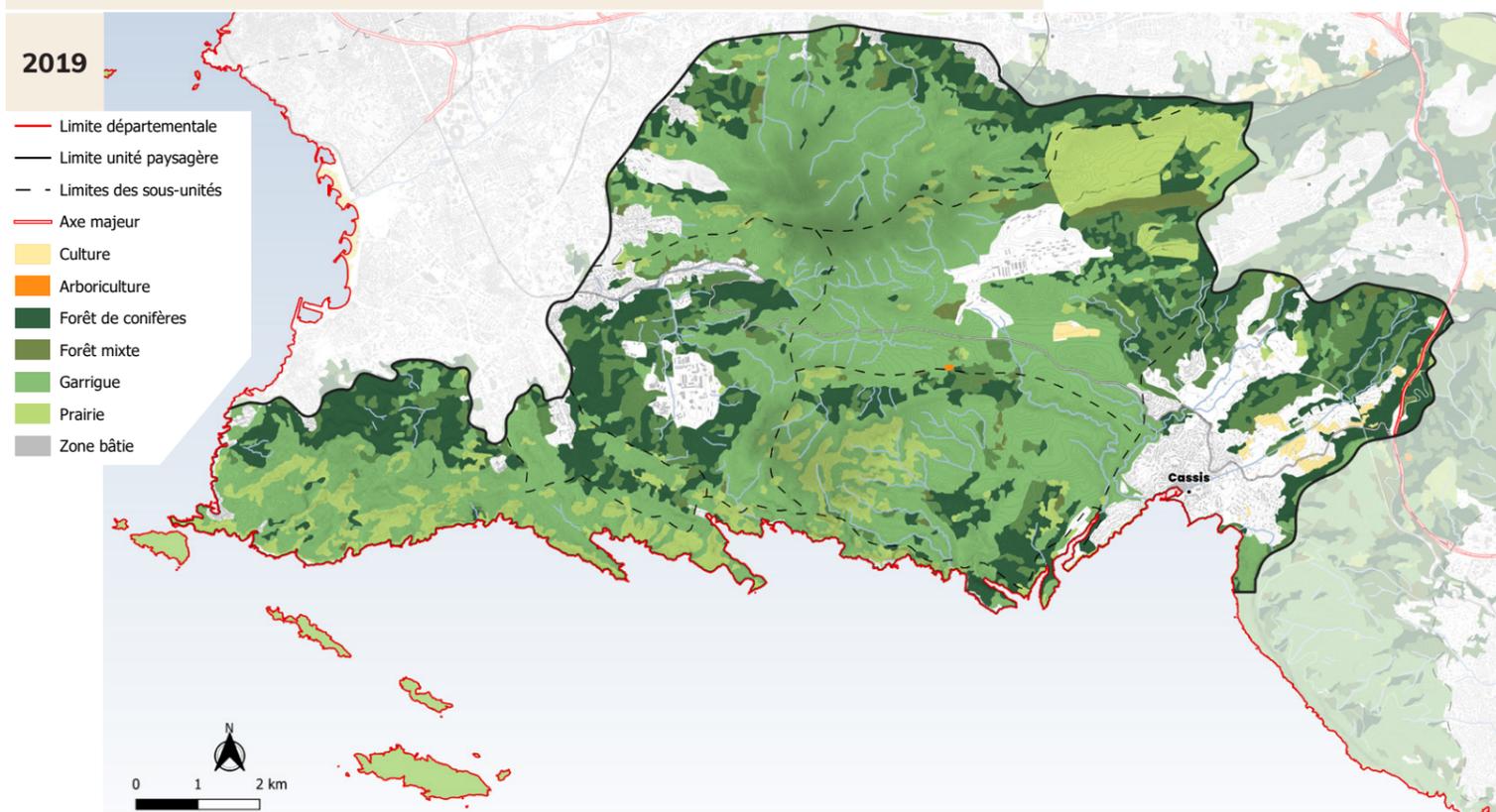
Cette unité paysagère est particulièrement remarquable du point de vue écologique, en raison de la diversité des milieux qu'elle renferme et de leur dualité : littoral/montagne, milieu extrêmement sec/milieu humide, calcaire dur compact/ sols profonds ou sablière...

Les Calanques se distinguent notamment par leurs espaces naturels et leur flore spécifique. On citera en tout premier, le couvert végétal arbustif et herbacé qui se développe sur la frange littorale et qui est presque exclusif du pays marseillais : la « phrygane » littorale à astragale de Marseille (*Astragalus tragacantha*). Les phryganes sont des habitats primaires très spécialisés, soumis à des contraintes écologiques extrêmes. Elles sont composées d'associations sclérophylles (espèces végétales adaptées à la sécheresse, aux feuilles persistantes et à cuticule épaisse) en coussinets. Elles occupent les pentes et les sommets de falaises rocheuses méditerranéennes, exposées aux vents marins chargés d'embruns et subissant un déficit hydrique estival important.

Les éboulis et rocailles calcaires hébergent des plantes endémiques locales comme la sabline de Provence (*Arenaria provincialis*, qui ne se rencontre que dans les massifs calcaires entre Marseille et Toulon) ou la germandrée purpurine, dont la répartition mondiale se limite à la stricte région marseillaise (Calanques, Frioul et falaises de Soubeyrannes à La Ciotat). Mais ces quelques exemples ne doivent pas occulter la richesse de la flore emblématique de ce secteur, où certaines espèces rares et menacées sont très nombreuses.



LA COUVERTURE VÉGÉTALE



Sources : Occupation du sol 2014 - Centre de Ressources en Information Géographique en Provence-Alpes-Côte d'Azur (CRIGE PACA) Registre parcellaire graphique 2019 (RPG) - L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN). Cartographie : Signes Paysages



© Signes Paysages

Garrigues et pinèdes, un motif paysager fragile



© Bardinal Consultant

Les associations sclérophylls du cap Canaille

FOCUS SUR LES milieux naturels



C'est la variété de milieux qui fait cette richesse floristique car outre le littoral et les formations végétales classiques du département (garrigues, pinèdes, zones de rocailles, d'éboulis, de falaises, ubacs ombragés...), cette unité renferme des milieux bien spécifiques :

- ◆ Sur ses crêtes et sommets : la «lande-hérissou», typique des montagnes provençales, avec ses espèces de plantes en forme de coussinet comme le genêt de Lobel (*Genista lobelii*) et la santoline de Provence (*Santolina decumbens*). Cette formation est notamment présente sur le secteur de Carpiagne qui culmine à 646 m.
- ◆ Les sablières internes (formations dunaires internes non soumises aux embruns salés) du massif de Marseilleveyre, avec leur flore spécifique,
- ◆ Quelques milieux humides, rares et très ponctuels, forment des espaces complètement atypiques dans cette unité paysagère très aride : il s'agit des falaises ombragées, suintantes et des avens qui constituent notamment l'habitat d'une belle fougère, très rare en France : la scolopendre sagittée (*Asplenium sagittatum*).

La faune est composée de nombreuses espèces emblématiques et notamment la faune rupestre : aigle de Bonelli, faucon pèlerin, hibou grand-duc, monticole bleu, chauves-souris. Le lézard ocellé (plus grand lézard d'Europ, *Timon lepidus*) est présent dans les pelouses et garrigues rocailleuses.

Les îles abritent de nombreuses espèces marines dont plusieurs espèces pélagiques exceptionnelles qui vivent en mer et ne viennent à terre que pour se reproduire dans ces milieux où ils sont relativement préservés des prédateurs : puffin de Scopoli, puffin cendré, océanite tempête.

Enfin, tout le cortège des espèces d'invertébrés méditerranéens est présent. On notera la présence d'un coléoptère cavernicole, endémique de la Basse-Provence occidentale (des Calanques à Hyères) : *Duvalius raymondi*.

LES ATOUITS & fragilités

Les atouts et fragilités posent les bases des enjeux et des pistes d'actions. Il s'agit de mettre en avant tel composant de paysage ou telle structure dont les transformations pourraient porter atteinte à la qualité et à la valeur des paysages de l'unité paysagère.

LES ATOUITS

- ♦ La ville de Cassis, village pittoresque du littoral support de tourisme et participant ainsi au dynamisme économique.
- ♦ Les vins de Cassis reconnus par l'AOP Côtes de Provence et leurs domaines d'exception qui aménagent les pentes proches du Cap Canaille.
- ♦ Les protections réglementaires : classement du massif en Parc National accompagné de sa charte qui détermine les actions de préservation et de protection des milieux et des paysages ; les sites classés terrestres et maritimes.
- ♦ Des milieux naturels terrestres, marins et des paysages exceptionnels aux portes d'une métropole.

LES FRAGILITÉS

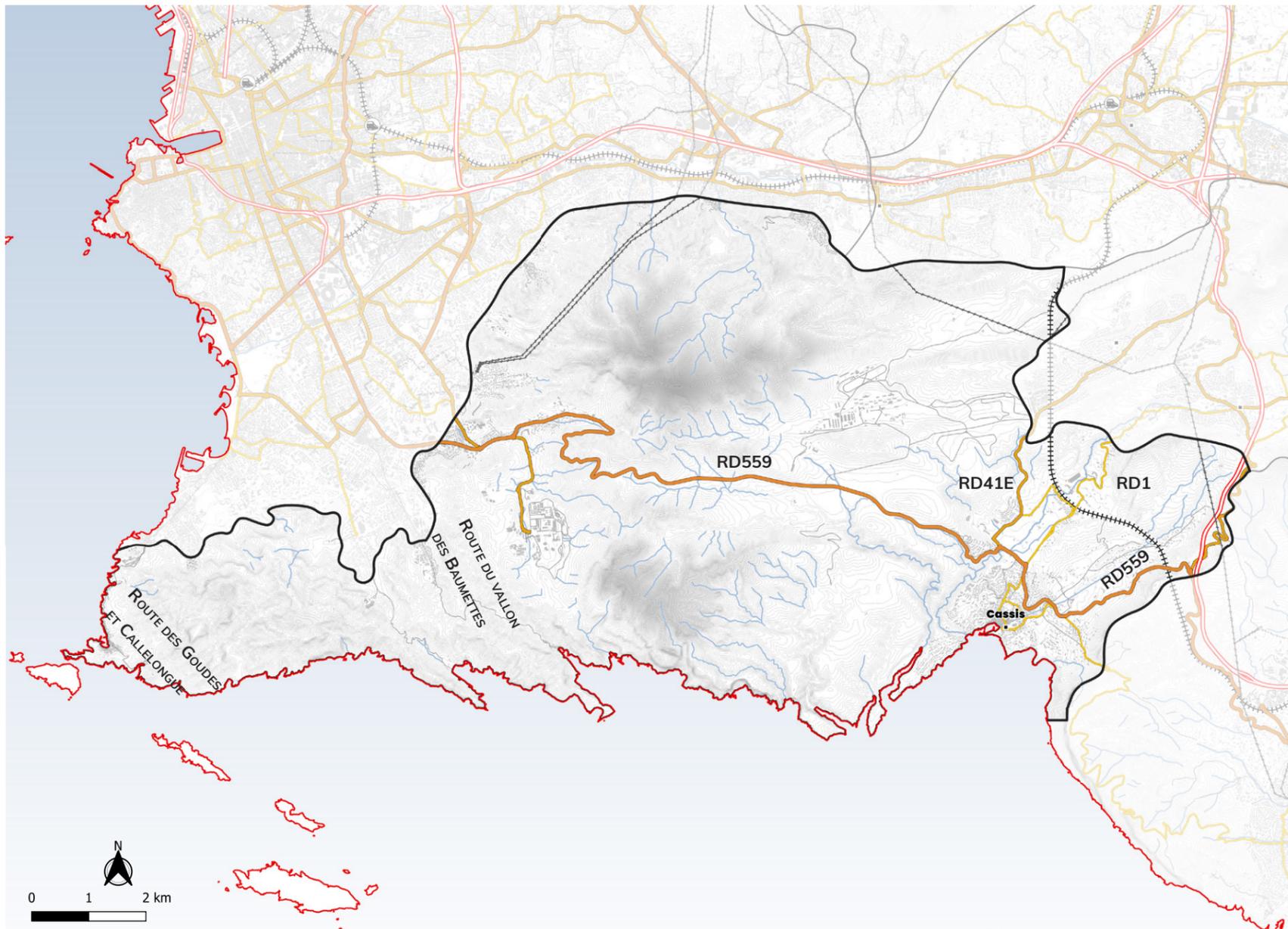
- ♦ Un afflux de visiteurs, de promeneurs et de plaisanciers, corollaire de l'attractivité initiée par le classement en Parc National.
- ♦ Une grande sensibilité au risque d'incendies.
- ♦ Des milieux marins fragilisés par la plaisance et plus largement par toutes sortes de pollution : plastiques, physico-chimiques, etc.
- ♦ Une proximité directe avec l'aire urbaine marseillaise.
- ♦ Le développement de plantes exotiques envahissantes.



Le terroir des vins de Cassis en piémont du Cap Canaille



Des espaces de nature exceptionnels aux portes de la ville de Marseille



Sources : L'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN).
Cartographie : Signes Paysages

LA CARTE DES infrastructures



Véritable forteresse minérale, le cœur du massif n'est traversé que par une seule route, connue sous le nom de "route de la Gineste" (RD559) qui emprunte le col éponyme pour relier, Marseille à Cassis.

Puis la RD559 traverse Cassis pour rejoindre l'A50 ou continuer son tracé vers La Ciotat. Les RD41E et RD1 qui desservent l'unité paysagère voisine de la chaîne de Castellon et les communes de Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule rejoignent la RD559 à Cassis. Ces routes se sont inscrites dans les vallons profitant de ces couloirs naturels. Elles sont donc encaissées et circulent sous le couvert des pinèdes avant de rejoindre les paysages urbains des communes de Carnoux-en-Provence et Roquefort-la-Bédoule.

C'est ensuite un réseau de petites voies de desserte locale qui empruntent les fonds de vallon ou plus précisément les fonds des calanques. Sormiou, Morgiou et En-Vau sont ainsi accessibles en voiture. Des arrêtés municipaux réglementent leur accès, l'interdisant à certaines périodes au printemps et durant tout l'été. La calanque d'En-Vau est interdite à tous véhicules autres que ceux des secours, des habitants et des personnes habilitées.

Un schéma d'accès est en cours de réalisation par le Parc National des Calanques qui, une fois mis en œuvre, gèrera les accès automobiles.

Il faut ajouter à ce réseau viaire celui des DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies), pistes indispensables à la lutte contre les incendies.

LES FACTEURS d'évolution

Site classé depuis 1975, la création du Parc National en avril 2012 renforce la protection du massif de toute anthropisation. Le massif des Calanques est soumis à des facteurs d'évolution principalement relatifs aux dynamiques des milieux et à sa fréquentation en tant qu'espace récréatif.

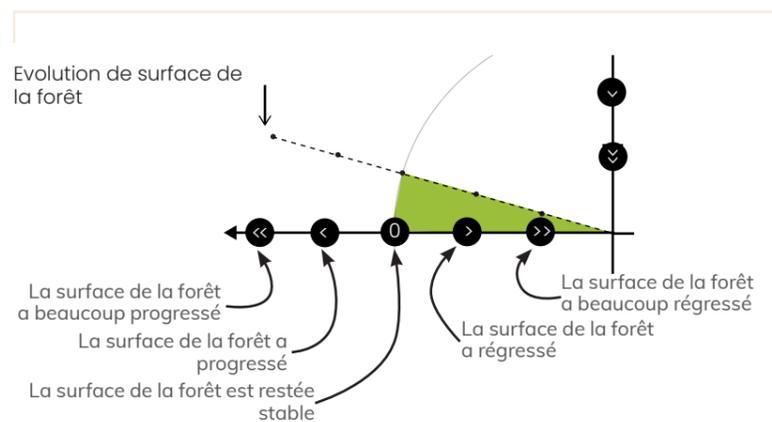
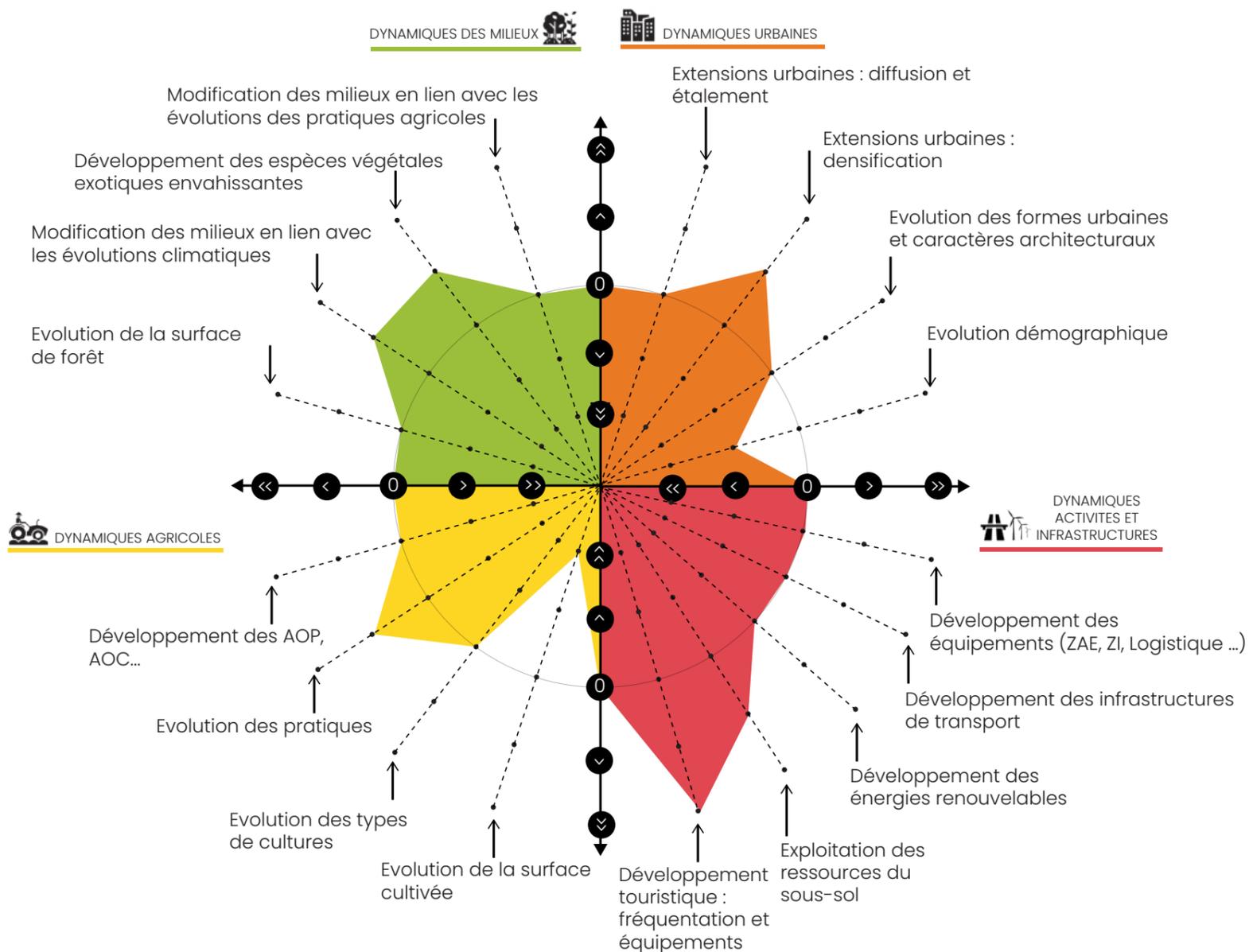
Les documents d'urbanisme et la charte du parc encadrent et déterminent les possibles évolutions urbaines qui, pour beaucoup, sont en marge de l'unité paysagère, à l'exception de Cassis, seule entité urbaine de l'unité paysagère. Le plan de paysage du Parc National des Calanques validé en 2016, au travers de ses actions, a pour ambition de faire coexister les espaces marins et terrestres avec ceux métropolitains dans leur multiplicité d'usages et de pratiques.

L'action de l'Homme marque ces grands espaces de nature au travers de ses usages et occupations historiques. Le développement urbain de Cassis s'est opéré avant 2006. On ne peut parler des Calanques sans évoquer la tradition de leurs cabanons en fond de quelques calanques. Ces espaces offrent la pratique de très nombreux loisirs sportifs terrestres et nautiques, qui peuvent impacter la biodiversité locale. L'aire marine des Calanques porte une économie dynamique, celle de la pêche.

LES FACTEURS D'ÉVOLUTION SONT PRINCIPALEMENT :

- Le tourisme
- Les risques naturels et plus particulièrement incendies.
- L'activité agricole
- Les plantes exotiques envahissantes (PEE).

Les effets de ces facteurs d'évolution s'impriment dans des temporalités différentes qu'il faut envisager pour définir les actions de préservation des paysages. Les temps biologiques sont plus longs. Ce sont ceux du développement des PEE, de l'enrichissement d'anciennes cultures, du développement de la forêt... Tandis que l'abandon des cultures marque plus rapidement les paysages si elles sont remplacées par de l'urbain. Les incendies sont des évolutions brutales.



Dans l'exemple de cette clé de lecture, la surface de la forêt n'a pas évolué.

CLÉ DE LECTURE •

Le graphique ci-dessus exprime les évolutions paysagères et urbaines de l'unité paysagère, entre 2006 et 2021.

Il rend compte d'une manière synthétique des évolutions que porte l'unité paysagère. Le gradient attribué à chaque item est le fruit d'observations de terrain, d'analyses cartographiques et de données. L'analyse est quantitative.

L'ÉVOLUTION DE l'occupation des sols

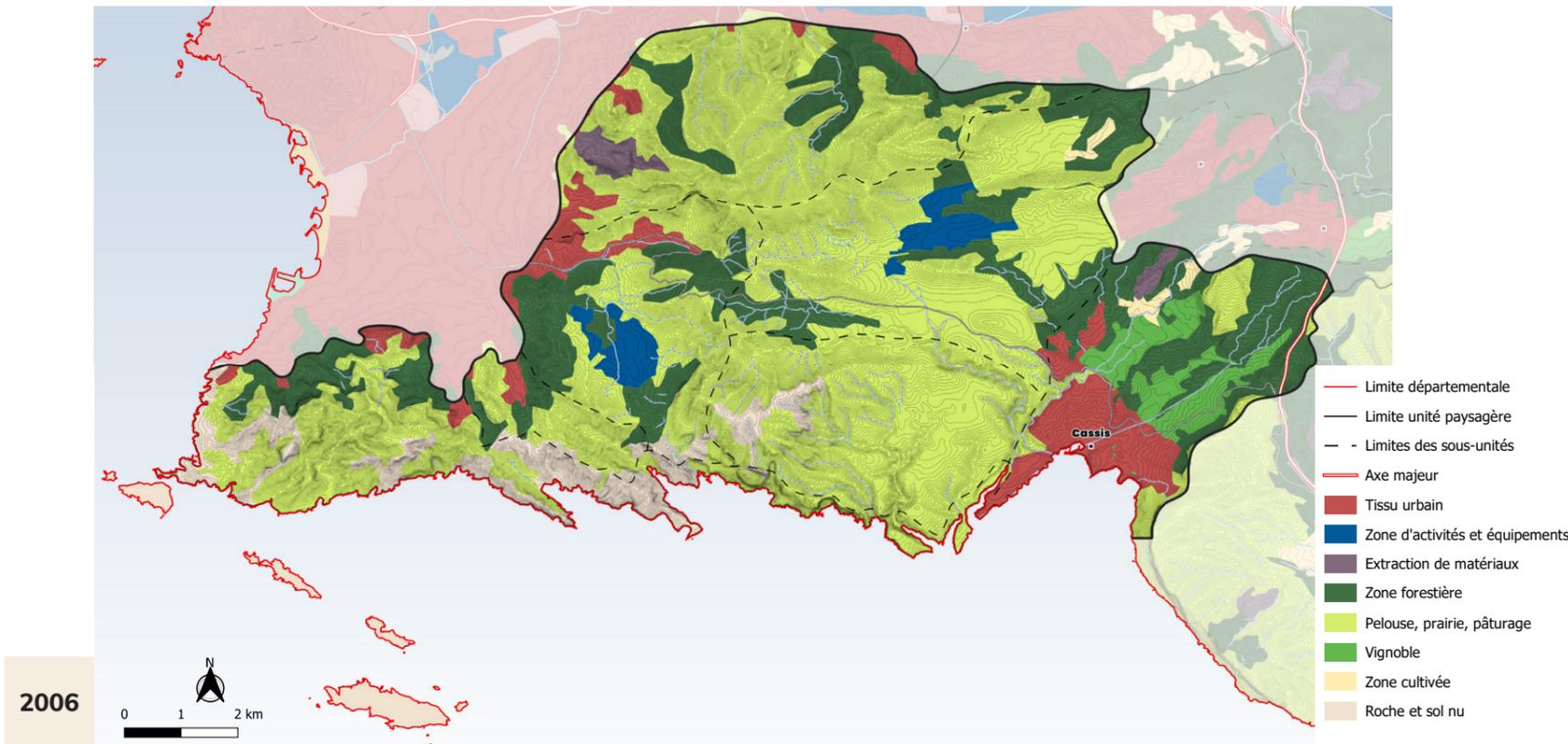


La carte de l'occupation des sols montre une unité paysagère où les prairies et garrigues dominent. En 2009, un vaste incendie a détruit les boisements du massif de Saint-Cyr et du plateau de Carpiagne ouvrant les milieux.

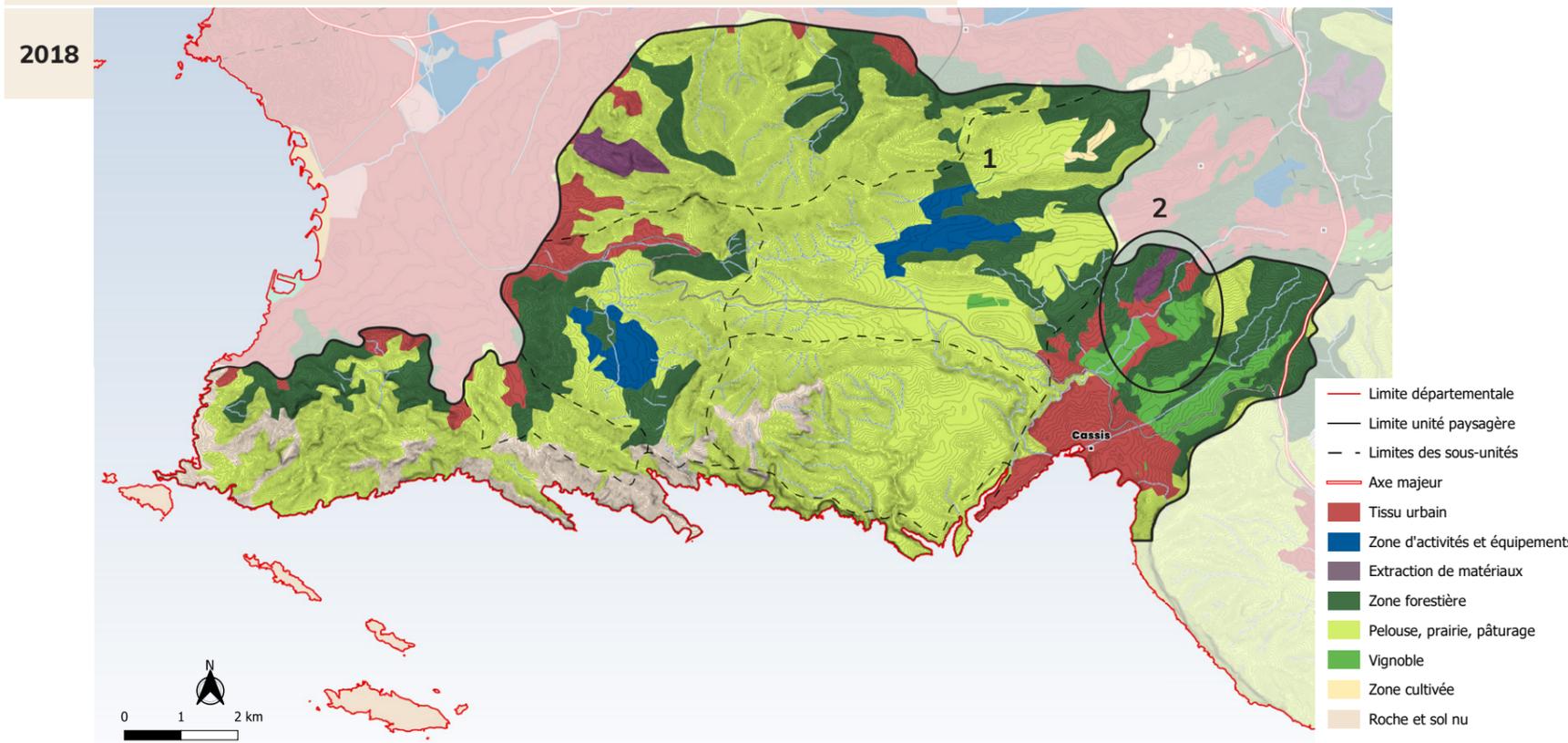
Sur le plateau de Carpiagne se trouve le camp militaire du 1er régiment étranger de cavalerie de la Légion étrangère (1). Leurs installations n'ont connu aucune transformation.

L'urbanisation de Marseille s'est infiltrée dans le massif par les vallons. Depuis 2006, ces zones ont conservé leur périmètre. C'est à Cassis que l'urbanisation s'est développée (2).

Il est également des occupations anciennes comme celles des calanques de Calalongue, Sormiou, Morgiou et Port-Miou et le village des Goudes. Ces cabanons ont le pittoresque du passé et témoignent de pratiques rattachées à une mer nourricière avant d'être récréative. Véritables témoignages de vies, ces villages appartiennent au patrimoine de la ville de Marseille dans ce qu'ils racontent de traditions et de pratiques anciennes. Ils sont aujourd'hui pour plusieurs d'entre eux devenus des hébergements touristiques.



L'OCCUPATION DES SOLS



Source : base Corine Land Cover 2006 et 2018, Registre Parcellaire Géographique 2010 et 2019. Cartographie : Signes Paysages

LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES URBAINES

Si le territoire communal des villes riveraines (Marseille, Aubagne, La Penne-sur-Huveaune) couvre l'unité paysagère, seules quelques poches bâties sont incluses dans son périmètre pouvant encore évoluer.

Il s'agit du domaine universitaire et technologique de Luminy et des vallons de Vaufrèges et des Baumettes.

Le PLU du territoire Marseille Provence confirme les limites actuelles du campus. Mais des possibilités d'extension de bâti à la parcelle restent possibles.

Le vallon de Vaufrèges qu'emprunte la route de la Gineste, agricole avant d'être urbain, s'est complété de quelques habitations entre 2006 et 2020.

Les documents de planification urbaine, les sites classés, la loi Littoral et la charte du Parc National des Calanques restreignent les possibilités d'extensions soit par le classement en EBC des espaces forestiers périphériques soit par des règles strictes d'inconstructibilité, sur le littoral et dans le cœur du massif.

Entre 2006 et 2020, seul Cassis a vu apparaître de nouvelles zones bâties, occupant les versants et fonds de vallon hors périmètre de protection. Pourtant sa population a régressé passant de 7 788 habitants en 2006 à 7 136 en 2020*. Cette urbanisation s'est faite au détriment des forêts et des parcelles agricoles. L'urbanisation est circonscrite à la fois par le relief mais aussi par son agriculture encore dynamique. Cependant le PLU rend constructible la zone du Bestouan. Cette ancienne carrière sera réhabilitée avec un projet d'équipements culturel et touristique. Une Orientation d'Aménagement et de Programmation fixe les règles de ces nouveaux usages.

- Impacts

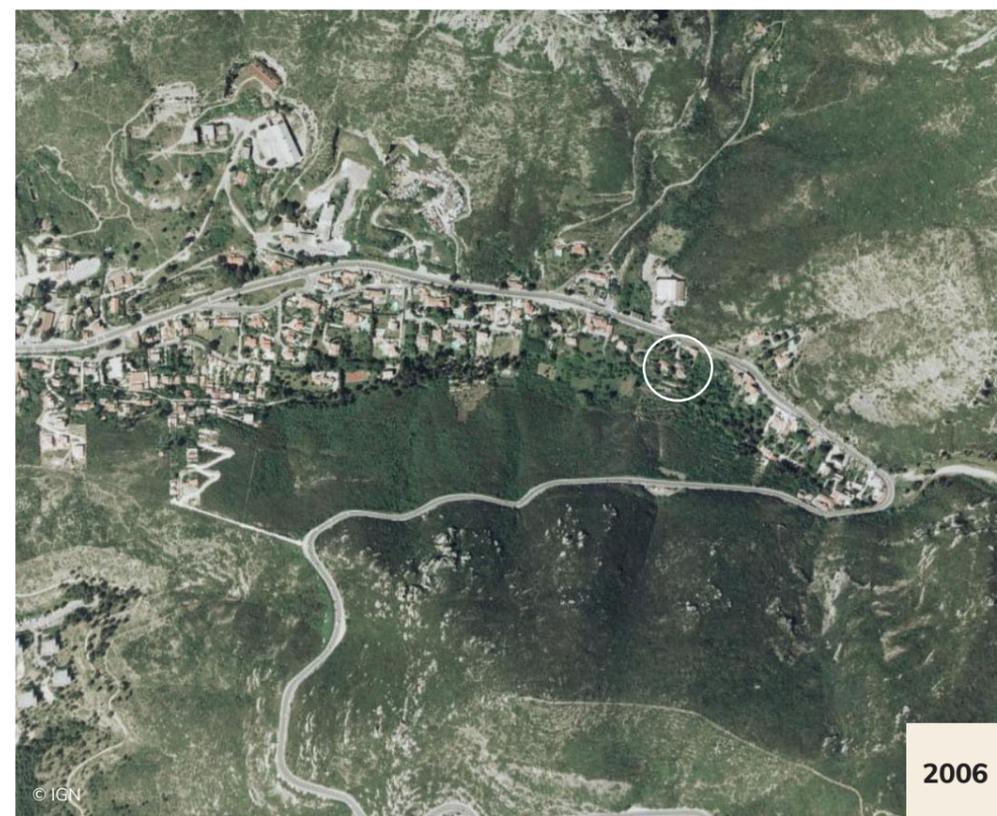
- 🔥 Consommation de sols agricoles.
- 🔥 Déboisement.
- 🔥 Impact visuel important des constructions sur les versants ou en crête comme à Cassis, lotissement les Terrasses (antérieur à 2006).



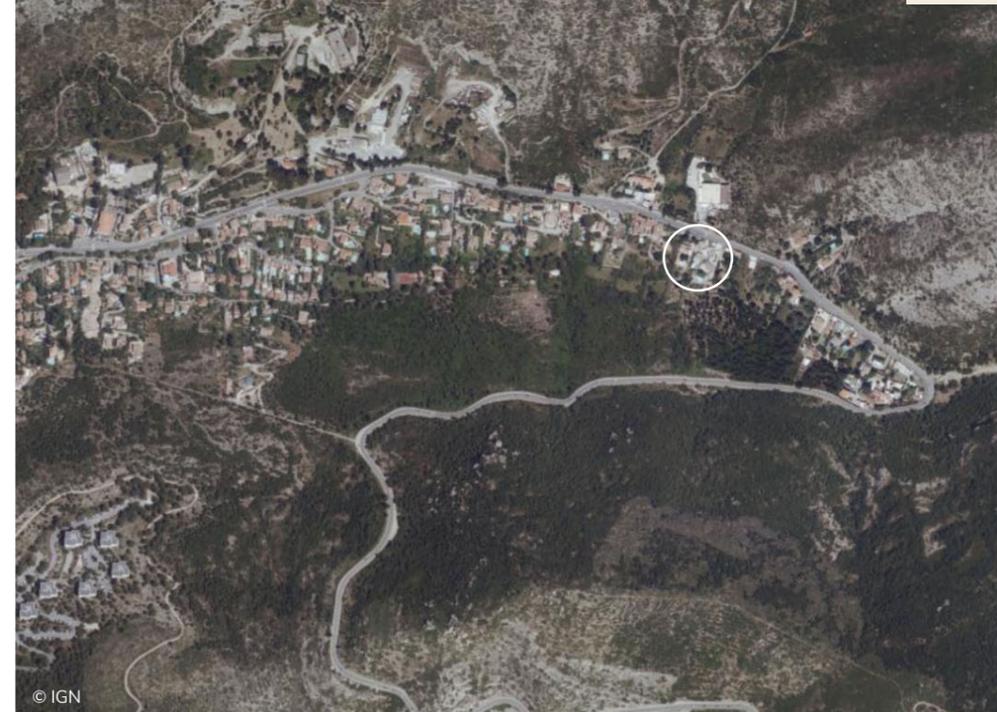
2006
LE CAMPUS DE LUMINY



2019



2006
LE VALLON DE VAUFRÈGES

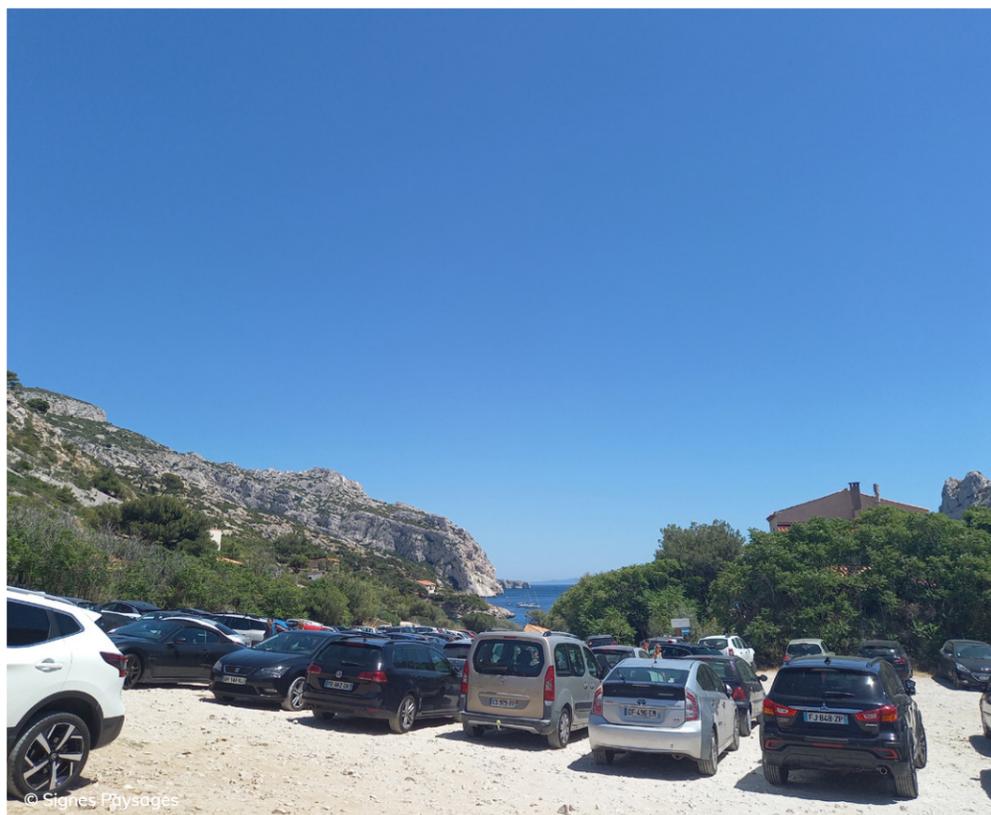


2019

* source INSEE 2006 avec mise à jour en 2009 et chiffres de décembre 2020



La calanque de Sormiou en juillet



Affluence de véhicules, corollaire de la fréquentation de la calanque de Sormiou



La calanque de Sugiton en juillet

LES DYNAMIQUES d'évolution



LES DYNAMIQUES ÉCONOMIQUES

Le tourisme •

Le classement des Calanques en Parc National et la visibilité de la ville de Marseille depuis 2013, l'année où la ville était capitale européenne de la culture, ont fait rayonner au-delà du contexte local cette portion du territoire des Bouches-du-Rhône. Formidable impulsion pour l'économie locale, aujourd'hui le développement touristique a fait s'engager une réflexion sur les conséquences d'une telle attractivité.

Le rayonnement du Massif des Calanques depuis son classement en Parc National a eu pour conséquence l'augmentation du nombre d'utilisateurs et de visiteurs. Ce territoire se trouve ainsi exposé à une très forte pression humaine. Si les loisirs sportifs, récréatifs et balnéaires qu'il offre n'induisent pas d'équipements et d'aménagements spécifiques, l'afflux de visiteurs a de vraies conséquences sur les milieux. C'est ainsi que le parc National a engagé une campagne de "dé-marketing" mettant en avant l'affluence dans et aux abords des calanques, l'accumulation de déchets. Le parc a également élaboré un schéma des sports de nature pour faire accompagner la pratique des sports et la protection de ce territoire fragile. Il a été adopté en février 2021. Un arrêté signé le 20 mai 2021 restreint le mouillage des bateaux dans les calanques d'En-Vau et Port-Pin. Un schéma de mouillage organise les activités nautiques dans l'emprise du parc.

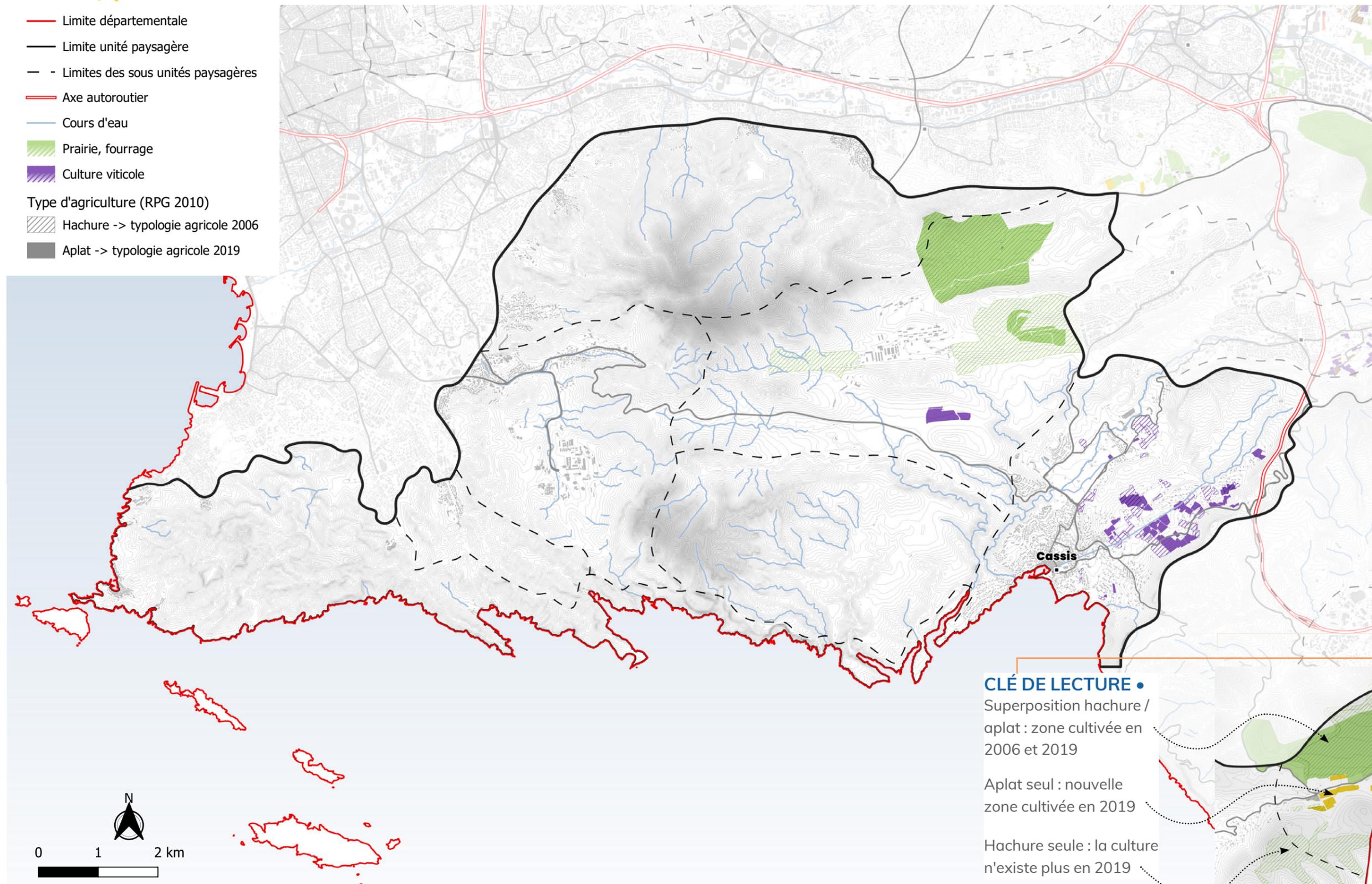
– Impacts

- ◆ Développement économique porteur d'emplois.
- ◆ Affluence de véhicules aux départs des sentiers de randonnée. et difficulté d'intégration des aires de stationnement
- ◆ Piétinement, surcreusement des sentiers, sentes sauvages...
- ◆ Dégradation de la végétation par piétinement et cueillette sauvage...
- ◆ Dérangement de la faune, nuisances sonores.
- ◆ Déchets et pollutions diverses.

L'ÉVOLUTION DES espaces agricoles



- Limite départementale
- Limite unité paysagère
- Limites des sous unités paysagères
- Axe autoroutier
- Cours d'eau
- Prairie, fourrage
- Culture viticole
- Type d'agriculture (RPG 2010)
- Hachure -> typologie agricole 2006
- Aplat -> typologie agricole 2019

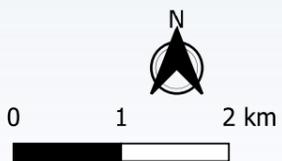


CLÉ DE LECTURE •

Superposition hachure / aplat : zone cultivée en 2006 et 2019

Aplat seul : nouvelle zone cultivée en 2019

Hachure seule : la culture n'existe plus en 2019





© Signes Paysages

Les parcelles de vigne aménagent les pentes du Cap Canaille, vue depuis le Pas d'Ouillier



© Signes Paysages

Vignes au Plan d'Olives, en fond de vallon à Cassis

LES DYNAMIQUES d'évolution



L'agriculture •

Le type d'agriculture prédominant au sein de l'unité est la viticulture, dont les savoir-faire sont reconnus par la plus ancienne AOP attribuée, l'AOP (anciennement AOC) "vin de Cassis". La pérennité de cette culture est le fruit de réglementations, dont le classement en site classé du Cap Canaille et de l'engagement des hommes sur un territoire où la pression urbaine a été très forte. L'agriculture a un rôle important dans la préservation des paysages organisant des espaces de transition entre forêts et urbanisation. Elle redessine les piémonts du Cap Canaille et construit des paysages porteurs d'aménité.

Le maintien de cette activité prend ainsi toute son importance dans la préservation des paysages mais également de leur valeur et de leur qualité. Le Registre Parcellaire Graphique indique un recul des surfaces de vignes entre 2006 et aujourd'hui. Cependant le PLU maintient les surfaces actuelles.

Le plateau de Carpiagne se prolonge sur l'unité paysagère et avec lui les activités pastorales. Ces pratiques sont essentielles au maintien de l'ouverture des milieux et participent pleinement à la gestion du risque incendie. Un des freins au développement du pastoralisme sur le territoire reste, comme pour l'unité paysagère de la Chaîne de Castillon, la difficulté d'implanter les bergeries en site naturel protégé. Il s'agit également d'inciter cette pratique et d'accompagner de nouveaux éleveurs.

– Impacts

- ◆ Préservation de motifs paysagers porteurs d'aménité.
- ◆ Gestion du risque incendie et restauration des milieux ouverts.
- ◆ Maintien grâce aux zones cultivées d'espaces de transition entre l'urbain et les forêts.
- ◆ Participe au dynamisme économique par sa production viticole et le développement d'un tourisme spécifique associé à son terroir viticole.

LES DYNAMIQUES d'évolution

LES DYNAMIQUES DES MILIEUX NATURELS

Les milieux naturels évoluent dans leurs cycles naturels de croissance et sénescence. L'ambition de préserver les dynamiques naturelles s'est concrétisée par la création du Parc National mais aussi de son Plan de Paysage. Cependant des aléas naturels ou anthropiques peuvent remettre en question brutalement des dynamiques naturelles : incendie, sécheresse, chute de blocs, constructions...

Les incendies •

C'est sans doute le processus d'évolution dont les conséquences sont les plus marquantes par leur brutalité. Les grands incendies de 2003, 2008, 2009 et 2013 ont détruit une grande partie du massif en plusieurs endroits. Cependant l'impact n'est pas qu'écologique. Par les paysages détruits, ils ont imprimé les mémoires, témoignant de l'attachement des populations à leurs massifs et sans doute plus particulièrement aux paysages de leurs calanques.

Les incendies sont, dans les premières années qui suivent, bénéfiques à la biodiversité. Cette notion est développée dans la fiche thématique des espaces forestiers. Mais leur récurrence peut porter atteinte aux milieux freinant, voire empêchant, leur résilience.

La nécessaire protection contre les incendies a des incidences sur les paysages. Elle induit des aménagements spécifiques comme les citernes, les pistes DFCL et des opérations de débroussaillage qui peuvent se révéler impactantes dans les paysages si l'intégration des pistes, par exemple, dans le relief n'est pas considérée. Elles peuvent devenir des balafres paysagères.

– Impacts

- 🔥 Destruction immédiate des milieux naturels et des boisements.
- 🔥 Dégradation de la qualité paysagère.
- 🔥 Régénération des milieux.
- 🔥 Mise en place d'équipements de lutte contre les incendies : pistes DFCL, citernes...



© Signes Paysages

Les stigmates de l'incendie de 2009 du massif de Saint-Cyr depuis les Caillols à Marseille



Espèce invasive sur le cap Canaille : l'agave



Espèce invasive sur le cap Canaille : l'oponce ou figuier de Barbarie

LES DYNAMIQUES d'évolution



Les plantes exotiques envahissantes •

Principalement depuis les zones urbaines, des plantes exotiques se sont échappées. On les trouve sur la frange littorale et en bordure de l'urbanisation. Le Parc National, avec les propriétaires fonciers (département, ville de Marseille) s'engage dans leur éradication par des campagnes d'arrachage et replantation de plantes indigènes (une des actions du projet européen LIFE habitats calanques).

Les espèces sont, principalement, le *Carpobrotus edulis* appelé communément la griffe de sorcière, l'*Opuntia* appelé l'Oponce stricte ou figuier de Barbarie et les Agaves (*Agave americana*).

– Impacts

- ♦ Éléments de nature exogènes.
- ♦ Déséquilibre des milieux naturels et de leur spécificité locale.

LES PROJETS FUTURS IDENTIFIÉS EN 2006 QU'EN EST-IL EN 2021 ?

- ♦ Projet de Parc National : créé en 2012
- ♦ Exploitation de carrières sur les franges nord : en cours

LES ENJEUX en 2006

Source : atlas des paysages 2006.

SENSIBILITÉ VISUELLE

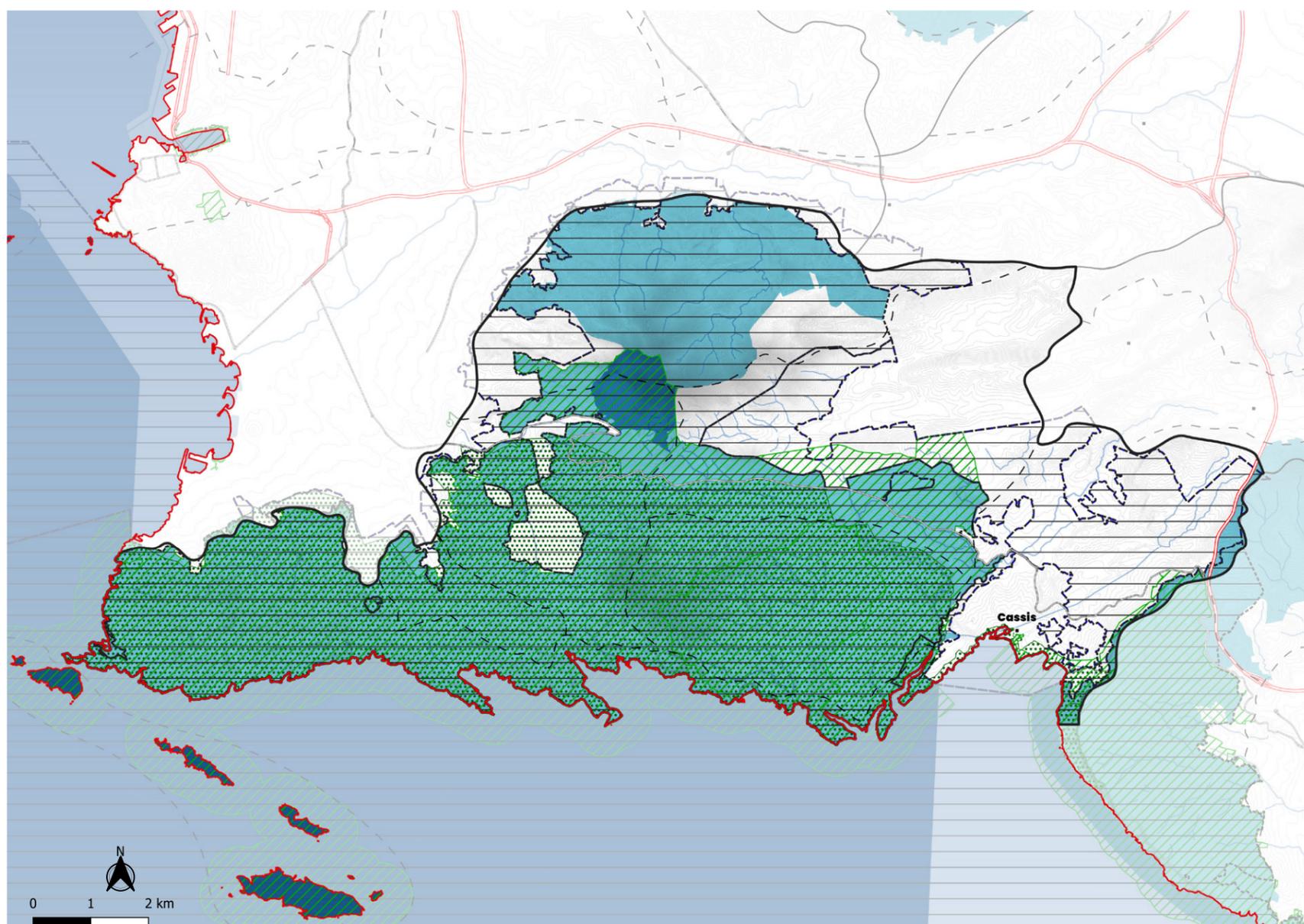
Le massif ferme l'horizon sud du bassin de Marseille. Les versants périphériques et les crêtes sont bien visibles depuis celui-ci ainsi que depuis la vallée de l'Huveaune et le massif du Garlaban. Les calanques composent le paysage littoral du sud de la rade de Marseille.

La perception visuelle depuis les lointains sur les versants périphériques de l'unité de paysage est donc étendue.

Les relations de covisibilité du massif des Calanques avec son environnement sont très importantes et sont sources d'enjeux paysagers majeurs :

- Depuis Marseille et la rade, avec une grande sensibilité des versants et des piémonts de Marseilleveyre entre Montredon et Vaufrège,
- Depuis la vallée de l'Huveaune, avec les versants d'ubac du massif de Saint-Cyr-Carpiagne,
- Depuis la mer avec les reliefs littoraux au sud-est de la rade de Marseille et avec les versants autour du bassin de Cassis.

La traversée de l'unité de paysage par la RD 56 offre des vues rasantes sur la plaine du Ris, le Mussuguet et le vallon de la Gineste, ainsi que des panoramas sur Marseille depuis le col de la Gineste et sur Cassis et le cap Canaille depuis le col des Terrasses.



Source : Géo-Ide, DREAL PACA. Cartographie : Signes Paysages.

SENSIBILITÉ ÉCOLOGIQUE

Le milieu naturel est exceptionnel par sa géologie et sa grande richesse écologique, terrestre comme marine.

Limite départementale	Parc national aire d'adhésion	
Limite unité paysagère	Site classé	
Limites des sous-unités	Site inscrit	
Axe majeur	Natura2000 - ZSC	FR9301602, Calanques et îles Marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet
Cours d'eau	Natura2000_ZSC+ZPS	FR9301602, Calanques et îles Marseillaises - Cap Canaille et massif du Grand Caunet + FR9312018, falaises de Vaufrèges

PÉRIMÈTRES DE PROTECTION EN 2021



Les grands espaces du massif de Marseilleveyre



Le bâti traditionnel associé à la viticulture



Une architecture qui s'est éloignée des caractères locaux



Implantation en force des bâtiments

LES ENJEUX en 2021



Les évolutions constatées permettent d'établir les enjeux. Les enjeux sont les aspects des évolutions qui préoccupent les acteurs du territoire, les gestionnaires et/ou les populations. Il s'agit d'articuler la connaissance avec les actions* et d'inviter les acteurs à se positionner.

LA VALEUR ET LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DES GRANDS ESPACES DE NATURE

L'unité paysagère se caractérise par la monumentalité de ses reliefs et la richesse de ses milieux terrestres, marins et îliens (l'archipel du Riou). Plusieurs outils sont déjà en place pour assurer leur préservation et leur protection.

Les enjeux portent sur :

- ◆ Leur sensibilité aux incendies et ce que cela aussi implique comme aménagements spécifiques : pistes DFCI, citerne, barrières...
- ◆ La dégradation des milieux par certaines pratiques et la fréquentation, devenant dense à certaines périodes de l'année.
- ◆ Le développement de plantes exotiques envahissantes.
- ◆ La marque des équipements notamment téléphoniques.

LES VILLAGES PITTORESQUES ET HISTORIQUES

Les documents de planification et de réglementation assurent leur protection mais leur valeur patrimoniale laisse entrevoir des enjeux :

- ◆ Les cabanons, témoins d'histoires de vie et de pratiques.
- ◆ Architecture typique.

LES PAYSAGES VITICOLES DE CASSIS

Ils participent à l'armature paysagère et au charme de cette commune littorale.

- ◆ Entretien des piémonts du Cap Canaille.
- ◆ Transition entre zones urbanisées et forêts.
- ◆ Disparition de quelques parcelles au profit de nouvelles constructions.

* selon la méthodologie des atlas des paysages 2017



LES PISTES D' ACTIONS

en 2021

Soutenir et valoriser le sylvo-pastoralisme pour le gain dans l'entretien des paysages et la gestion du risque incendie :

Aide aux éleveurs,

Maintenir des surfaces suffisantes aux parcours,

Faciliter la mise en place d'équipements/bergeries, nouvelles zones de parcours...

Accompagner et maîtriser le développement de l'habitat individuel et collectif :

Avoir une gestion économe des sols et encourager des formes urbaines compactes.

Limiter l'effet "mitage" des boisements en pensant densité et forme.

Assurer l'inscription des nouvelles constructions dans la pente pour éviter des terrassements "cicatrices".

Promouvoir une qualité architecturale conforme à l'identité locale pour éviter la répétition d'un modèle standardisé.

Assurer la continuité avec la trame urbaine existante.

Aménager les interfaces avec les milieux forestiers pour assurer leur préservation.

Accompagner la découverte des grands espaces de nature :

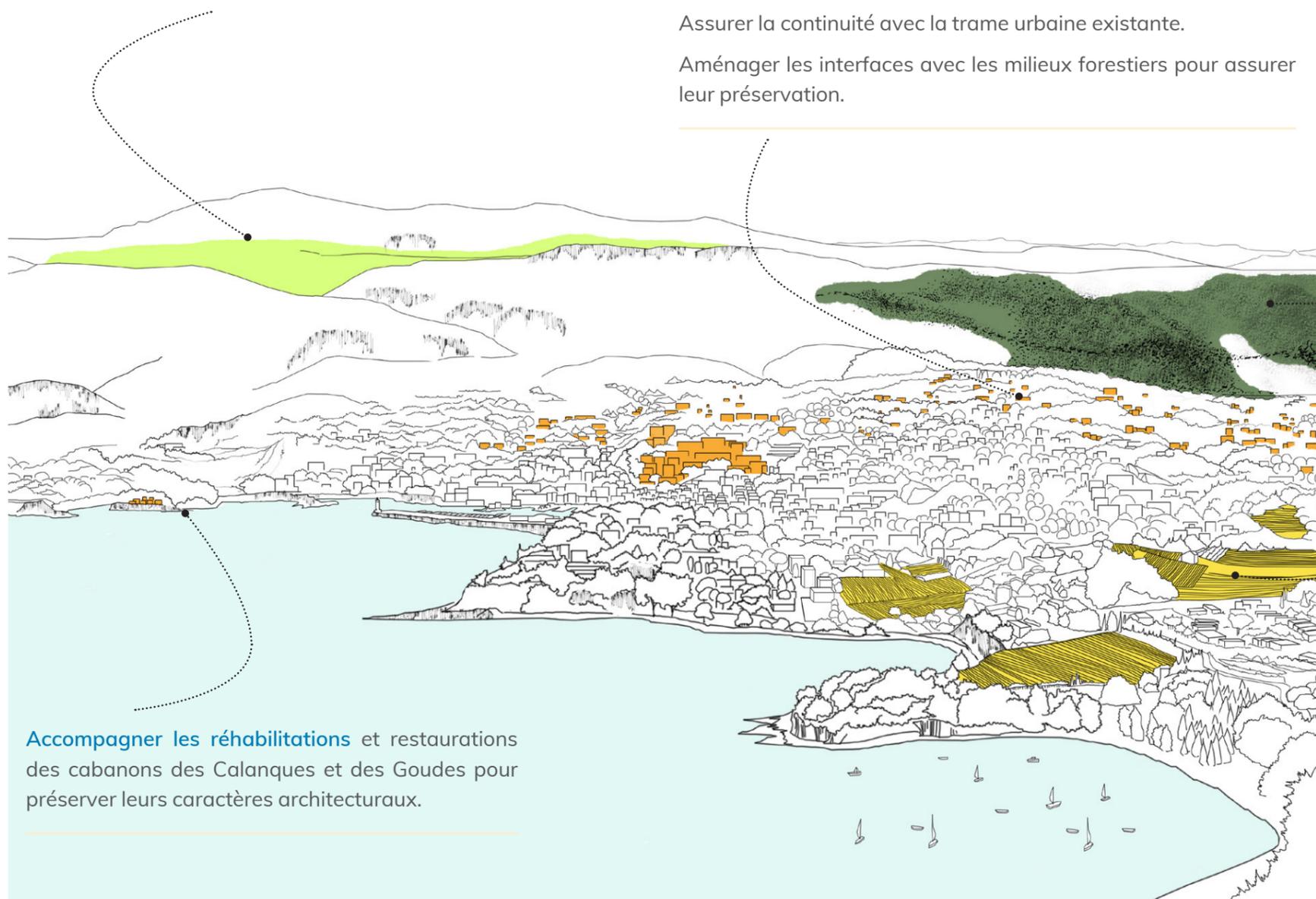
Organiser l'accueil des visiteurs en prenant référence du travail engagé par les Parcs Nationaux, Parcs Naturels Régionaux, le Conseil Départemental avec le label des Parcs et Domaines Départementaux...

Informers, communiquer pour faire connaître et respecter les milieux et habitats naturels. y compris au sujet des PEE (information des gestionnaires et des riverains)

Aménager pour préserver les milieux des dégradations liées à la fréquentation et aux pratiques de loisirs : piétinement, déchets, sentes sauvages...

Gérer la fréquentation et l'accueil terrestres mais aussi maritime (mouillage des bateaux...).

Privilégier l'accès aux espaces de loisirs par des moyens alternatifs à la voiture : modes doux, navettes... pour limiter les besoins en aires de stationnement notamment.



Soutenir la viticulture et plus largement l'agriculture pour son rôle dans l'entretien des paysages et le maintien de la qualité paysagère :

Soutenir l'agriculture urbaine et péri-urbaine pour leur rôle dans la qualité des lisières urbaines et la composition de coupures urbaines.

Encourager la reconversion de friches en cultures.

Accompagner les équipements nécessaires à l'activité agricole : hangars, serres, murets... dans leur forme, dimensions, matériaux...

Encourager la réhabilitation des bâtiments d'exploitation traditionnels et la préservation du petit patrimoine bâti : puits, cabanons, murs en pierre...

Accompagner les réhabilitations et restaurations des cabanons des Calanques et des Goudes pour préserver leurs caractères architecturaux.